

AVENANT À LA CONVENTION DU 3 JUIN 2019

Entre :

L'Administration Communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette établie à L-4002 Esch-sur-Alzette, Place de l'Hôtel de Ville, représentée par son Collège des Bourgmestre et Échevins actuellement en fonction, à savoir :

Monsieur Georges Mischo, bourgmestre,
Monsieur Martin Kox, échevin,
Monsieur André Zwally, échevin,
Monsieur Pierre-Marc Knaff, échevin,
Monsieur Christian Weis, échevin

ci-après dénommée «la Ville» d'une part,

ET

L'association sans but lucratif LES FRANCOFOLIES D'ESCH-SUR-ALZETTE A.S.B.L., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro F12301, établie à, L-4222 ESCH-SUR-ALZETTE, 163, rue de Luxembourg, ci-après dénommé « l'organisateur » représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, en les personnes de

Monsieur Tom BLEYER, trésorier, et
Monsieur Ralph WALTMANS, secrétaire,

ci-après dénommée « l'Association »

Préambule

Considérant qu'en date du 3 mai 2019, la Ville et l'Association sont entrées en relation contractuelle par la conclusion d'une convention cadre, approuvée par le Conseil Communal le 3 mai 2019 et approuvée par le Ministère de l'intérieur en date du 5 juin 2019 par laquelle les parties ont convenues que la Ville accorde à l'Association une subvention de **300.000€** (*trois cent mille euros*) ;

Considérant qu'un festival « Francofolies du Luxembourg à Esch-sur-Alzette » est prévu pour l'année 2021 et qu'il sera nécessaire de couvrir les pertes liées à la pandémie du COVID19 ;

Considérant qu'il faut préparer une édition exceptionnelle dans le cadre de la Capitale européenne de la Culture pour l'année 2022 et que cette édition permettra d'asseoir le festival ainsi que d'y en faire un rendez-vous incontournable de la Ville et du pays.

L'article 3.1.1. est modifié comme suit :

Pour l'année budgétaire 2021, la Ville d'Esch-sur-Alzette accorde à l'Association une subvention de **2.300.000.-€** (*deux million trois cent mille euros*), pour l'organisation de l'évènement.

Le subside sera payable quinze jours après l'approbation par l'autorité supérieure.

Fait à Esch-sur-Alzette en deux exemplaires, le _____.

***Collège des Bourgmestre et Echevins
a.s.b.l
de la Ville d'Esch-sur-Alzette***

Les Francofolies d'Esch-sur-Alzette

Monsieur Georges Mischo,
Bourgmestre

Tom Bleyer,
Trésorier

Monsieur Martin Kox,
Échevin

Ralph Waltmans,
Secrétaire

Monsieur André Zwally,
Échevin

Monsieur Pierre-Marc Knaff,
Échevin

Monsieur Christian Weis,
Échevin